



Compte-rendu du Conseil d'Établissement No 1 - Mercredi 8 décembre 2021 (voté au CE du 17.03.2022)

Membres présents

Membres représentant l'administration

- Monsieur Damien GANIER, Proviseur, Président du C.E.
- Monsieur TURELLIER Pierre-Yves, Attaché de Coopération Educative
- Madame Corinne GADINI, Directrice Administrative et Financière
- Monsieur Nicolas MINEUR, Proviseur-Adjoint
- Monsieur Guy RAPP, Directeur de l'Ecole primaire
- Monsieur Constantin BOUBOUKIS, Directeur du collège SH
- Monsieur Manolis ALISSAVAKIS, Directeur du lycée SH
- Madame Nora ATHANASIOU, Conseillère Principale d'éducation
- Madame Hélène PAPATHANASSIOU, Directrice-adjointe du collège SH

Membres invités à titre consultatif

- Madame Catherine SAGNELONGE, Consule Générale de France à Athènes
- Madame Françoise DESCHAMPS, Conseillère Consulaire
- Madame Nelly MULLER, Conseillère Consulaire
- Madame Chantal PICHARLES, Conseillère Consulaire
- Monsieur Ilias PAPPAS, Vice-Président du CVC SF
- Monsieur Dimitri PELGRIN, Vice-Président du CVL SF

Membres élus représentant les personnels enseignants-d'éducation-ATOSS

- Madame Annie TERZIAN, représentante des enseignants du 1^{er} degré
- Madame Claire LEBON, représentante des enseignants du 1^{er} degré
- Monsieur Pascal REYES, représentant des enseignants du 1^{er} degré
- Madame Alice BOTTON, représentante des enseignants du 2nd degré
- Madame Caroline CAPSALAS, représentante des enseignants du 2nd degré
- Monsieur Mathieu BAYEUIL, représentant des enseignants du 2nd degré
- Madame Irène ANTONOPOULOU, représentante des enseignants de la section SH
- Madame Areti-Dimitra DOUKA, représentante des enseignants de la section SH
- Madame Anne-Christine DENJEAN, représentante des personnels AED
- Madame Nafsika CHRONOPOULOU, représentante des personnels ATOSS

Membres élus représentant les parents d'élèves

- Madame Anne-Sophie LAMBLIN-VLACHOS, représentante des parents (APE-SF)
- Monsieur Théophanis ANGELOPOULOS, représentant des parents (APE-SF)
- Monsieur Yannis VASSALOS, représentant des parents (CPE-SF)
- Monsieur Claude HALLAK, représentant des parents (CPE-SF)
- Madame Mari LAVRENTIADOU, représentante des parents (APE-SH)
- Monsieur Eleftherios MAKRAS, représentant des parents (APE-SH)

- **Membres élus représentant les élèves**

- Monsieur Dimitri NELAI, représentant des élèves du lycée-SF
- Monsieur Alkis GEORGIOU, représentant des élèves du collège-SH
- Mademoiselle Nikolina KAKKOU, représentante des élèves du lycée-SH

Membres excusés/absents

- Madame Ioanna SAVVINIDOU, Directrice-adjointe du lycée SH
- Monsieur Guy BROCHARD, Conseiller Consulaire
- Monsieur Georges STAMATAKIS, Vice-Président du CVC SH
- Mademoiselle Marissa MALTA, Vice-Présidente du CVL SH
- Monsieur Marco NASSAR, représentant des élèves du collège-SF

Le quorum étant atteint, Monsieur GANIER, Proviseur, déclare ouvert le conseil d'établissement extraordinaire à 17h35.

Présentation de l'ordre du jour

M. GANIER accueille et remercie les participants présents au dernier conseil d'établissement et excuse un certain nombre de participants n'ayant pu se libérer pour l'occasion. M. GANIER partage son écran pour afficher l'ordre du jour.

Il fait lecture de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

M. GANIER soumet pour approbation l'ordre du jour au conseil d'établissement :

- Mise en place du conseil d'établissement 2021-2022
- Approbation du règlement intérieur du CE
- Désignation des différents membres de commissions
- Approbation du PV du CE du 17 juin 2021
- Point information sur les postes d'enseignants
- Bilan de rentrée 2021
- Information voyages et sorties scolaires
- Budget 2022
- Point sur l'extension du lycée
- Point sur le BTS

Mise en place du conseil d'établissement

M. GANIER souhaite rappeler que cette instance de consultation et de décision de la politique de l'établissement doit se dérouler avec des échanges bienveillants et que les interventions de chacun se fassent dans l'intérêt général de l'établissement. Lorsque des décisions doivent être prises, M. GANIER rappelle qu'il faut bien réfléchir aux urgences du présent, mais aussi à l'avenir afin de préserver la pérennité et la bonne marche de l'établissement.

M. GANIER est conscient que la vision collective qu'il souhaite mettre en avant se confronte parfois avec des préoccupations particulières et personnelles, mais il rappelle aux différents représentants des collèges représentés qu'il faut travailler dans l'esprit de l'intérêt général.

Approbation du règlement intérieur du lycée.

M. GANIER rappelle un point particulier du règlement intérieur du CE, à savoir le fait que les réunions n'excèdent pas deux heures et demie. Dans les faits, il reconnaît régulièrement déborder de cet horaire, car il ne souhaite pas couper la parole à des personnes qui souhaitent s'exprimer. Il attire néanmoins l'attention des membres du CE d'avoir la durée indiquée à l'esprit lors de leurs prises de paroles.

M. GANIER demande aux membres du CE d'approuver le règlement intérieur. Mme LAMBLIN intervient pour dire que le RI du CE était basé sur la circulaire 2019 et qu'il existe une nouvelle circulaire de 2021 et signale quelques modifications à apporter au niveau des délais de convocations (De 10 jours cela passe à 8 jours et en cas d'urgence, de 3 jours cela passe à 1 jour). Mme LAMBLIN précise également que la publication du compte-rendu doit être faite à l'entrée de l'établissement et sur le site internet.

M. GANIER note ces précisions et annonce qu'il les intégrera au texte. Mme CAPSALAS demande si le règlement intérieur s'inspire du texte de la circulaire ou s'il peut contenir des éléments qui ne figurent pas dans le texte officiel. M. GANIER répond que l'on peut toujours ajouter au RI des éléments qui ne sont pas interdits dans le texte, mais que l'esprit et le cadre réglementaire du texte officiel doivent se retrouver dans le règlement intérieur. Il signale à ce sujet qu'il avait déjà fait inscrire au RI que le règlement intérieur pouvait l'autoriser à faire intervenir une personne extérieure au CE qui, par son expertise, pourrait éclairer un point particulier du CE.

Mme CAPSALAS signale que le RI indique que le CE ne peut excéder deux heures et demie, alors que le texte officiel ne parle pas de durée maximale. M. GANIER répond qu'il s'agit d'une règle de fonctionnement interne afin que l'attention en début comme en fin de CE puisse être maintenue sans que la longueur d'un CE n'altère la qualité de l'attention sur la fin de l'ordre du jour.

M. GANIER précise que le temps indicatif du règlement intérieur tient à la complexité et à la taille de l'établissement. Il faut malgré tout pouvoir disposer d'un certain temps en séance pour débattre librement sur tous les sujets.

M. BAYEUIL pose une question concernant l'article 8 sur la définition de l'ordre du jour et son adoption en début de séance ; il souhaite savoir si cet article concerne les questions diverses.

M. GANIER répond NON ; les questions diverses sont une possibilité réservée à toutes les séances d'ouvrir les questions diverses. Le principe des questions diverses est connu pour prendre un temps très conséquent dans les débats et il précise que beaucoup de questions diverses peuvent être répondues en séances au fil des débats et des questions à l'ordre du jour. Il précise aussi que ces questions diverses peuvent être réglées en amont ou en aval du CE dans un dialogue avec les associations de parents d'élèves ou la représentation des personnels sans que cela fasse l'objet d'un débat général en CE. Il complète que pour cette séance du CE il n'a pas inscrit de Question diverses à l'ordre du jour car il sait que le CE va être long.

En revanche, il a déjà répondu à un certain nombre de questions par écrit en amont du conseil. Il rappelle que les questions diverses doivent lui parvenir au moins 48h avant le conseil afin qu'il puisse organiser un temps de réponse et ne pas trop grever le temps du débat.

Mme CAPSALAS précise que les questions des personnels ont été envoyées 48h avant mais pensaient que les questions diverses étaient forcément intégrées dans l'ordre du jour du CE.

M. GANIER répond qu'en temps normal c'est ce qu'il pratique, s'il inscrit le point Questions diverses à l'ordre du jour, mais qu'il a choisi pour cette séance d'y répondre en dehors pour des raisons de temps de débat. Il précise également qu'un certain nombre de questions diverses concerne les commissions qui seront réunies à l'issue de cette première séance du CE qui installe ces commissions (Commission cantine, transports, CHSCT).

M. BAYEUIL suggère, malgré ce que la circulaire indique, qu'on laisse 10 jours francs au lieu de 8 dans la circulaire afin de laisser plus de temps pour se préparer. M. GANIER n'y voit pas d'inconvénient mais invite également à une certaine souplesse si pour une raison ou une autre les convocations arrivaient sous huit jours.

M. GANIER consulte le CE pour adopter le règlement intérieur en tenant compte des remarques qui ont été faites ci-dessus.

Le règlement est adopté à l'unanimité.

Désignation des membres des commissions.

M. GANIER signale ensuite le document des commissions renseignées, et fait une ultime vérification auprès des membres de l'association CPE que les changements apportés tout récemment sont bien ceux qui lui ont été communiqués. M. VASSALOS confirme qu'il souhaite que ces changements soient possibles.

Mme BOTTON signale que ce n'est pas ce qu'elle voit sur le document qui leur a été transmis.

M. GANIER confirme puisqu'il fait cette vérification au regard de la communication de dernière minute qui lui a été adressée. Il confirme qu'un nouveau tableau leur sera communiqué.

Mme LAMBLIN intervient pour faire référence à la circulaire en signalant qu'il est préconisé qu'une commission Enseignement secondaire soit créée au même titre que le Conseil d'Ecole. M. GANIER répond qu'il a bien l'intention de créer cette instance qui permettra aux enseignants et aux associations de parents d'élèves d'avoir un espace de dialogue en amont des CE.

Mme PICHARLES intervient pour signaler sur le tableau des commissions l'Assemblée générale et le Conseil d'Administration de l'AEFG et renouvelle la demande des élus consulaires de pouvoir assister à ces séances (non pas avec voix délibérative mais en tant qu'observateurs). M. GANIER répond qu'il signalera cette demande à l'Assemblée générale qui se présente le 20 décembre. Mme LEBON rejoint cette demande en rappelant que les enseignants souhaitent également pouvoir y participer.

Mme BOTTON demande que les commissions puissent avoir lieu après les cours. M. GANIER répond qu'il veillera dans la mesure du possible à placer les commissions à l'issue des cours, à l'exception de la commission cantine qui doit avoir lieu en même temps que le fonctionnement du service.

Mme BOTTON demande si un représentant enseignant peut venir à la commission transports et cantine sans être élu représentant du personnel. M. GANIER répond qu'il vérifiera les textes avant d'apporter une réponse définitive à cette question.

Mme LAMBLIN précise qu'au niveau des parents, il n'est pas indispensable de faire partie des élus pour la commission cantine et transports.

Approbation du PV du 17 juin 2021

M. GANIER s'excuse auprès des nouveaux élus qui à travers ce PV entrent dans l'histoire des débats de l'année scolaire passée, mais il rappelle que l'établissement est en développement et que des questions ont été abondamment traitées lors du dernier CE, ce qui explique la longueur du compte rendu.

Sans remarque particulière sur le PV, celui-ci est adopté selon le vote suivant :

VOTANTS : 28 CONTRE : 0 ABSTENTION : 3 POUR : 25

Mme PICHARLES demande s'il serait possible lors des convocations au CE de communiquer les documents via une plateforme numérique avec un accès commun ouvert aux membres élus du CE. Les documents seraient accessibles via un lien sécurisé et les personnels pourraient consulter les documents au fur et à mesure de leur dépôt sur la plateforme. Mme PICHARLES explique que dans la quantité de mails que les uns et les autres reçoivent, il est parfois difficile d'identifier immédiatement ceux concernant les CE.

M. GANIER répond que c'est une bonne idée, mais il pense que réglementairement il faut malgré tout matérialiser un envoi. Mme PICHARLES signale la méthode retenue par l'AEFE pour fournir les documents et offrir un espace interactif de questions/réponses.

Point information sur les postes d'enseignants

M. GANIER précise à ce stade qu'il fait une remontée sur les situations connues et qu'il est nécessaire d'enregistrer comme susceptible d'aboutir à l'issue du mouvement, et ce dans l'esprit de la préparation de la rentrée 2022.

Même à ce stade, M. GANIER précise qu'il est important au niveau ressources humaines d'avoir de l'anticipation. M. GANIER énumère les situations de postes qui lui ont été signalés vacants ou susceptibles d'être vacants.

M. GANIER rappelle que les postes de résidents font l'objet d'un appel à candidatures appréciées au sein d'une commission consultative paritaire locale (CCPL). Des parutions sont publiées au niveau de l'AEFE et déclenchent à travers le monde comme en France des candidatures en nombre sur chaque poste.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

- 3 postes de PE résidents, susceptibles d'être vacants
- 1 poste en contrat local, vacant
- 1 poste en contrat local, susceptible d'être vacant

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

- 1 poste de résident Lettres classiques, vacant
- 1 poste de résident Lettres modernes, vacant
- 1 poste d'expatriée EEMCP2 Histoire, vacant → fin de mission
- 1 poste de GLE Loi 682, vacant
- 1 poste de Physique contrat local, vacant
- 1 poste de résident Lettres modernes, susceptible d'être vacant
- 1 poste de résident Lettres classiques, susceptible d'être vacant
- 1 poste de résident Italien, susceptible d'être vacant
- 1 poste de résident documentaliste, susceptible d'être vacant
- 2 postes de résidents SVT, susceptibles d'être vacants
- 2 postes de résidents Mathématiques, susceptibles d'être vacants
- 2 postes de résidents Histoire-géographie, susceptibles d'être vacants
- 1 poste de résident SES, susceptible d'être vacant
- 1 poste de résident Anglais, susceptible d'être vacant

M. GANIER précise qu'il s'agit là d'une vision inhabituelle de la mobilité au LFH.

SECTION HELLENIQUE

- 1 poste de recruté local FLE, vacant

M. GANIER signale que les postes ont été publiés et que les candidatures vont inévitablement venir. Il précise pour information que sur un poste il faut s'attendre en moyenne à une quinzaine de candidatures pour chaque poste publié. Une personne au secrétariat s'occupe de ce travail de réception, vérification, classement et instruction des dossiers pour la CCPL. En temps normal, le nombre de dossiers est déjà considérable. Elle risque cette année d'être submergée et écrasée de travail, sans compter la tension qui court toujours autour de l'attribution des postes de résidents.

M. GANIER tient à signaler ce point en particulier car la personne chargée de ce travail est par son expérience sur ce dossier la seule à avoir cette expertise et la rigueur nécessaire à la présentation d'un travail sans faille.

Bilan de rentrée 2021









M. GANIER commence par présenter un point sur les effectifs au jour du 8 décembre. Les chiffres entre parenthèses font état des effectifs de l'an passé.

UE = Union Européenne

| | Maternelle | Elémentaire | Collège | Lycée | Total | |
|---------------------|------------|-------------|--------------------|--------------------|----------------------|--------------------|
| Français | 28 (40) | 127 (93) | 128 | 68 | 351 (N-1 : 218) | 671 (616) |
| Franco-... | 42 (43) | 109 (147) | 96 | 73 | 320 (N-1 : 396) | |
| Grecs | 35 (46) | 189 (203) | 175 | 95 | 494 (463) | 636 (617) |
| Greco-... | 15 | 58 (61) | 44 | 25 | 142 (152) | |
| Autres nationalités | 12 (15) | 66 (49) | 50 (11 UE) | 32 (9 UE) | 160 (140) | 160 |
| Sous total SF | 133 | 549 (553) | 493 (N-1 : 412) | 293 (N-1 : 271) | 1468 (N-1 : 1377) | 1468 |
| Section Hellénique | | | 282 (N-1 : 247) | 219 (N-1 : 208) | 501 (N-1 : 456) | 501 |
| Total | | | | | 1969 (1941) | 1969 (1941) |

| Niveau | Effectif 2020-2021 | Nbre Div | Nbre Moy Elèves |
|--------|--------------------|----------|-----------------|
| PS/MS | 66 | 2 | 22 |
| GS | 66 | 3 | 22 |
| CP | 107 | 5 | 21,4 |
| CE1 | 113 | 5 | 22,6 |
| CE2 | 116 | 5+1 | 19,3 |
| CM1 | 100 | 4+1 | 20 |
| CM2 | 116 | 5 | 23,2 |
| Total | 682 (-25) | | |

Au niveau de l'école primaire, le nombre moyen d'élèves par classe n'excède pas 24 élèves, ce qui est raisonnable. Il reste au primaire une capacité d'accueil, mais il faut aussi maîtriser la montée des élèves au collège qui a déclenché une ouverture d'une cinquième division en 6ème et en 5ème. Il est donc préférable de maîtriser cet effectif sur l'école primaire qui affiche une baisse de 25 élèves par rapport à l'an dernier.

| Niveau | Effectif 2021-2022 | Effectif 2020-2021 | Effectif 2019-2020 | Nbre Div | Nbre Moy |
|------------------|--------------------|--------------------|--------------------|----------|---|
| 6 ^{ème} | 131 | 128 | 111 | 5 | 26,2  |
| 5 ^{ème} | 136 | 114 | 109 | 5 | 27,2  |
| 4 ^{ème} | 114 | 104 | 102 | 4 | 28,5  |
| 3 ^{ème} | 109 | 112 | 98 | 4 | 27,25  |
| 2 ^{nde} | 111 | 96 | 84 | 4 | 27,75  |
| 1 ^{ère} | 96 | 84 | 101 | 4 | 24  |
| Term | 87 | 114 | 78 | 3 | 29  |
| Total | 784 | 752 | 683 | 29 | 27,03  |

Sur la section française, les effectifs ont augmenté. Mais, dans la mesure où il a été procédé à l'ouverture de classes supplémentaires en 6ème et en 5ème, le nombre moyen d'élèves par classe subit des variations inégales suivant les niveaux.

| Niveau | Effectif 2020-2021 | Effectif 2020-2021 | Effectif 2019-2020 | Nbre Div | Nbre Moy |
|-------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-------------|-------------|
| A Γυμνασίου | 98 | 95 | 87 | 4 | 24,5 |
| B Γυμνασίου | 99 | 91 | 81 | 4 | 24,75 |
| Γ Γυμνασίου | 85 | 79 | 79 | 4 | 21,25 |
| A Λυκείου | 85 | 67 | 7 | 4 | 21,25 |
| B Λυκείου | 63 | 71 | 73 | 3 | 21 |
| Γ Λυκείου | 71 | 73 | 58 | 3 | 23,6 |
| Total | 501 | 476 | 452 | 22 | 22,77 |

M. GANIER précise que dans sa prévision d'effectifs en juin dernier, puis entre le 20 août et le 1^{er} septembre, l'effectif global était prévu aux alentours de 2000 élèves. Une trentaine d'élèves ne s'est donc pas présentée à la rentrée. Ce sont des familles (fratries) qui ont préféré Chypre, Londres ou une autre destination ; il s'agit de familles du Liban qui n'ont pas concrétisé leurs demandes.

Le bilan de la rentrée c'est donc un constat de hausse des effectifs mais pas aussi dramatique qu'au mois de juin.

La reprise des voyages et des sorties scolaires est une bonne surprise qui fait du bien à l'établissement et aux élèves sur le 1^{er} trimestre. Il faut cependant savoir rester prudent car on constate ces derniers temps une reprise des cas de Covid, en particulier à l'école primaire, principalement car les enfants ne sont pas vaccinés en-dessous de 12 ans.

Autre point de satisfaction à cette rentrée, la reprise des stages de formations en présentiel. Les enseignants ont pu à nouveau bénéficier de stages au sein de la zone Europe du Sud-Est (ZESE). Jusqu'à récemment seulement, car l'AEFE vient de remettre les stages en distanciel. En effet, des pays sont plus contraints que la Grèce sur le plan sanitaire et le rassemblement de tous les enseignants de la zone sur un même lieu de stage redevient difficile.

Au niveau de l'établissement, M. GANIER rappelle qu'il y a encore un nouveau protocole sanitaire ; il s'agit de surveiller de près le niveau de contamination par classe, jusqu'à concurrence de 51 %. Les liens avec EODY et le MEN grecs sont immédiats dès que l'on recense un cas. Sur le plan théorique, il faut 51 % d'une classe contaminée pour la fermer ; dans la pratique et sur la base d'échanges à l'oral avec EODY, il nous est conseillé d'anticiper ce pourcentage afin d'éviter de se retrouver à fermer plusieurs classes si l'on attend trop.

C'est dans cet esprit-là que M. GANIER et M. RAPP ont pris la décision de fermer deux classes du primaire. M. GANIER précise également que l'application du protocole au cas par cas est

extrêmement chronophage, le temps de s'assurer que toutes les parties sont bien prévenues. Il est fréquent de devoir passer entre 2 et trois heures de travail par cas déclaré pour faire le tour des aspects de communication qui découlent du recensement d'un cas.

M. GANIER lance un appel via les associations de parents pour que lors de ces communications les parents concernés ne réagissent pas pour donner leur avis et sur-solliciter le référent Covid par des mails qui peuvent être pour certains très désagréables. Il faut faire comprendre aux familles que ces décisions sont prises dans l'intérêt général de l'établissement. Des parents « applaudissent » car ils pensent que c'est une décision sage et d'autres pensent que c'est une hérésie parce que nous aurions dû attendre qu'il y ait 51% de cas dans chaque classe.

Mme LAMBLIN pose la question du statut sur Pronote des professeurs en formation, malade ou en grève. Elle précise que ça n'est pas toujours très clair et que cela prête à confusion, car des parents pensent que tous les professeurs absents sont grévistes. Mme LAMBLIN rappelle que les professeurs en stage peuvent être remplacés. M. MINEUR confirme que dès qu'une absence est connue et prévisible, un appel large est lancé auprès de l'équipe pédagogique et auprès des collègues de la discipline ; ce qui fait qu'aujourd'hui à peu près un cours sur deux est remplacé.

M. MINEUR précise que du côté du Pronote élèves, on ne voit pas la même chose que ce qui est saisi côté vie scolaire ou administrateur. Mme LAMBLIN rappelle également que l'AEFE propose un service de remplacement CNED aux établissements qui sollicitent ce service pour un long congé maladie. M. MINEUR signale que le seul congé maladie a été remplacé en trois jours à peine ce qui est toujours mieux qu'un professeur en distanciel.

M. GANIER précise qu'il a pris la décision de fermer deux classes : le CP.E et le CE2.D. Le retour des élèves se fera en fonction de la contribution des familles à renseigner scrupuleusement le protocole. En attendant, les cours se feront en distanciel, avec la réserve qu'il faut avoir sur ce genre de situation, à savoir qu'un enfant ne peut pas rester efficace derrière un écran aussi longtemps que s'il est en classe.

M. ANGELOPOULOS, signale pour l'anecdote que le nombre de personnes présentes au CE ne permet pas le strict respect des distances. Il demande si les élèves qui sont placés en quarantaine peuvent avoir un résumé de cours assez précis pour les aider à supporter la période de travail en autonomie. Il demande également s'il ne serait pas plus sage de reporter les sorties scolaires d'une classe, lors un cas Covid-19 s'avère positif dans cette classe avant la sortie, afin de ne pas exposer les élèves à un risque accru de transmission du virus.

Mme ATHANASIOU insiste pour rappeler que les précautions doivent être prises avant tout par les élèves dans l'établissement, à qui les surveillants répètent à longueur de journée de porter le masque.

M. GANIER intervient pour dire qu'il a bien entendu les remarques et les préoccupations des parents ; il souhaite privilégier avant tout le fait que tant que les sorties scolaires sont possibles, il faut en faire profiter les élèves qui en ont été privés pendant presque deux ans. Les sorties scolaires ayant par ailleurs l'avantage de retirer momentanément un certain nombre d'élèves de l'établissement.

M. GANIER profite de l'assemblée largement réunie pour rappeler qu'avec la progression de la vaccination, le fonctionnement continu du lycée, le retour des sorties scolaires, il constate un relâchement dans et hors les murs du lycée. Il rappelle que la responsabilité individuelle, au regard du respect du protocole, peut entraîner des conséquences sur l'établissement.

Mme LAMBLIN signale le cas d'une élève de 5^{ème} qui est en quarantaine depuis plusieurs semaines, car elle a été touchée une première fois par la règle du protocole, puis successivement une deuxième fois car sa maman a contracté également le virus. Cette élève n'est donc pas en cours depuis assez longtemps maintenant.

Mme BOTTON intervient pour dire que, dans les classes, des élèves binômes se chargent de fournir à leur camarade des contenus de cours et des exercices pour suivre la progression de la classe lorsqu'ils sont retenus chez eux. M. GANIER complète en rappelant que si un cas en particulier pose une difficulté, dans la plus grande partie des cas, le travail est bien organisé. Il ne faut pas que les parents confrontés à une difficulté particulière concluent, comme c'est trop souvent le cas, que rien n'est fait dans l'établissement, et prennent soin de le faire savoir au plus grand nombre autour d'eux sur les réseaux sociaux.

Mme LAMBLIN demande que le professeur principal prenne l'initiative de se rapprocher de l'élève pour la rassurer. M. MINEUR confirme que le professeur principal a déjà pris contact avec l'élève.

M. PELGRIN intervient pour parler des effectifs ; il en souligne l'intérêt pour le dynamisme de l'établissement. En revanche, il attire l'attention sur le fait que les élèves manquent d'espaces communs, de chaises, de tables pour travailler ; il souligne aussi le fait que le Covid a accentué la question critique des espaces. M. GANIER acquiesce et précise que cette situation n'est pas propre au Covid mais bien à l'augmentation progressive des effectifs ; il rappelle ainsi qu'il est temps de concrétiser le projet d'extension du lycée.

M. VASSALOS demande si quelque chose va être fait concernant les pauses masques préconisées par le MEN grec. M. GANIER remercie de cette précision et indique que l'établissement pratique la tolérance sur les espaces ouverts dès lors que les distances sont respectées.

M. GANIER retient la proposition et précise, sans vouloir contrarier les propositions qui peuvent être faites pour améliorer le vécu des élèves en période de Covid, que 2000 élèves à l'adolescence ou en bas âge ne se dirigent pas de la même façon que les adultes. Il redit au passage, malgré les réserves qu'il a énoncées plus tôt dans le conseil, son admiration des élèves qui respectent et supportent des conditions de vie si particulières par rapport à la période pendant laquelle ils grandissent. Les élèves vivent cela en milieu scolaire alors qu'une grande partie de leur vie c'est l'école.

Voyages et sorties scolaires

Mme GADINI, Directrice Administrative et Financière, présente le document fourni avant le conseil qui résume l'ensemble des voyages prévus entre janvier et juin prochain à ce stade de la réflexion des projets pédagogiques.

Mme GADINI indique qu'il y aura une seconde commission avant la fin de l'année scolaire pour les voyages qui se dérouleront entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2022.

Mme LEBON demande s'il y a une aide pour les familles en difficulté. Mme GADINI répond qu'il n'y a pas d'aide pour les voyages pour les familles en difficulté, mais, en revanche, l'APE intervient ponctuellement auprès de certaines familles. Mme LAMBLIN confirme que l'APE aide chaque année des familles.

Mme GADINI ajoute que lorsqu'un voyage est annoncé, l'établissement indique au professeur organisateur qu'il doit signaler toute famille en difficulté devant le financement d'un voyage pour pouvoir ensuite les rediriger vers l'APE.

Mme LAMBLIN prend la parole pour dire que l'APE a entendu dire que, si un enfant n'était pas vacciné, il ne pouvait pas participer à un voyage. M. GANIER répond que dans un voyage pédagogique, le contexte sanitaire en Grèce se trouve confronté à des contextes sanitaires dans des pays étrangers qui ne sont pas les mêmes. Le LFHED ne maîtrise pas le degré de durcissement des mesures sanitaires qui peuvent survenir dans les pays où le voyage est programmé (restriction d'accès aux lieux de restauration, de visite, exigences de familles d'accueil...). Lorsque les contraintes se multiplient et vont obliger un élève à être tenu à l'écart des activités et pris en charge par un adulte accompagnateur qui ne pourra donc plus encadrer le groupe lors de visites par exemple, le déplacement devient un parcours d'obstacles qui perd de son intérêt initial.

M. GANIER confirme que l'établissement s'est trouvé confronté à une situation comme celle qui vient d'être décrite. La décision a donc été prise de reporter ce projet de voyage à une date ultérieure, bénéficiant de conditions meilleures. Par ailleurs, la perspective de se trouver accusé de discrimination si le voyage se faisait sans emmener tous les enfants a fini par décourager l'enseignante organisatrice.

Mme LAMBLIN s'inquiète que cela devienne un réflexe dès qu'un parent risque de brandir l'action en justice pour discrimination. M. GANIER répond que dans un contexte où nous sommes tous contrariés par la situation, qui nous oblige à observer des contraintes de comportement et de circulation, il n'est pas besoin d'ajouter dans le milieu scolaire des complications juridiques pour faire entendre des contrariétés personnelles. L'intérêt général, c'est-à-dire du plus grand nombre, doit prévaloir sur la frustration personnelle. La meilleure garantie actuelle de pouvoir organiser un voyage sans encombre c'est que tous les participants au voyage soient vaccinés.

M. GANIER attire l'attention sur le fait que dans les critères de la commission aucun voyage n'excède le seuil du coût maximum recommandé et note que les enseignants ont fait des efforts pour trouver des voyages avec des coûts de financement modérés.

Mme CAPSALAS demande que les professeurs soient prévenus en avance pour pouvoir anticiper ces départs d'élèves. Mme GADINI répond qu'il existe un document partagé qui peut être consulté à partir d'un lien.

M. BOUBOUKIS apporte une précision sur le voyage de Ioannina.

M. ALISSAVAKIS précise qu'il y aura peut-être un autre voyage pour le lycée au mois de mars.

M. PELGRIN signale un voyage des 1^{ères} Spécialité physique au mois de mai, proche des épreuves de français et se demande si ce n'est pas un peu juste au niveau de la proximité à l'examen. M. MINEUR répond qu'il s'agit d'un voyage déjà repoussé deux fois et qu'il y a eu une discussion pour le maintenir à cette date pour les seuls élèves de 1^{ère} Spécialité physique.

M. PELGRIN demande également si un cas de COVID se déclare à moins d'une dizaine de jours du Bac que se passe-t-il ? M. MINEUR dit qu'un protocole spécial aux examens sera mis en place, que les élèves participent ou non à un voyage.

Un élève du CE concerné par le voyage scientifique de CERN en Suisse dit que ce ne sont pas seulement les élèves qui décident de la date du voyage mais également le Centre du CERN qui accueille d'autres groupes de visiteurs et qui essaie de replacer les groupes au gré des annulations.

Mme LAMBLIN demande également si un voyage au salon de l'étudiant sera mis en place cette année. M. MINEUR répond qu'un salon des formations sera ouvert aux 1ères le 11 février 2022 au lycée, mais qu'un déplacement d'élèves vers la France pour un salon de l'Etudiant n'est pas encore à l'ordre du jour. M. GANIER complète la question d'un voyage orientation en précisant qu'il est rare qu'il y ait concordance entre des portes ouvertes d'établissements et un salon de l'étudiant puisque les élèves des lycées de France sont censés être libre pour se rendre sur des salons où les étudiants eux-mêmes ne sont pas dans leur école pour assurer les portes ouvertes.

M. GANIER dit qu'il faudrait établir un partenariat à proximité d'un salon d'orientation. Un élève intervient pour dire que l'orientation est un vrai sujet d'inquiétude pour les élèves. M. MINEUR a fait parvenir aux parents d'élèves de terminales un planning d'interventions sur la politique d'orientation auxquelles les élèves de 1^{ère} seront invités (Forum de l'Etudiant virtuel de l'AEFE mi-janvier, Forum du LFHED le 11 janvier, la présence d'un conseiller d'orientation à partir du 7 février 2022). Ce document demande à être adapté pour les parents d'élèves de 1^{ère} afin de les rassurer.

Une élève de la section hellénique, dont certains élèves avaient pour habitude de se déplacer en France pour visiter des universités pour en comprendre le fonctionnement, demande si quelque chose sera organisé pour les élèves de la section hellénique qui veulent poursuivre des études en France.

M. GANIER répond que cette question sera discutée avec Mme SAVVINIDOU, Directrice-adjointe du lycée.

M. GANIER suggère de passer à l'examen du budget.

Présentation du budget 2022

Les documents de présentation du budget 2022 sont fournis en annexe de ce PV. M. GANIER tient à préciser que les conditions de présentation du budget sont héritées d'une situation que l'établissement connaît depuis un an et demi et qu'il a fallu intégrer. S'y ajoutent les projets de développement de l'établissement qui regarde vers l'avenir malgré la situation de pandémie mondiale et de ralentissement économique.

M. GANIER indique que Mme GADINI a beaucoup travaillé sur ces deux aspects et qu'ils ont beaucoup échangé sur les arbitrages à exercer sur le budget afin que celui-ci soit présenté en équilibre. Des décisions ont dû être prises à tous les niveaux et personnes ne doit se sentir plus lésé que les autres dans cette situation de retour à une forme de rigueur budgétaire. Il est nécessaire de raisonner l'avenir pour que cet établissement trouve sa respiration et qu'il continue de se développer.

Mme GADINI prend la parole en faisant un préambule. Mme GADINI présente une projection pluriannuelle des tarifs. Cette projection repose sur plusieurs constats. L'insuffisance des marges financières dégagées par l'établissement ces dernières années. Depuis plusieurs années, les budgets présentés en équilibre sont malgré tout déficitaires, ce qui oblige à puiser dans les réserves de l'établissement. Le deuxième point repose sur le manque de lisibilité de la grille tarifaire existante. L'augmentation systématique de 5% des tarifs de petites sections de maternelles conduit à une multitude de tarifs différents en cours de scolarité et créer un sentiment d'incompréhension voire d'injustice pour des parents entrant au LFHED en cours de cycle. D'autre part, ce système entraîne mécaniquement une tarification plus faible au fur et à mesure qu'un enfant progresse dans la scolarité alors qu'en réalité le coût par élève augmente au fur et à mesure de sa progression dans l'établissement. Il fallait donc revoir ce système, l'inverser et lui donner une visibilité sur plusieurs années pour permettre aux parents de s'organiser financièrement.

Cette proposition est donc le résultat d'une recommandation du Directeur de l'AEFE et du Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle.

Mme GADINI précise que cette grille tarifaire est présentée aujourd'hui et applicable sur la base d'une évolution de l'inflation sur laquelle elle a été bâtie. Si une forte inflation devait toucher l'économie grecque, il est évident que cette grille devrait être revue, tout en conservant son principe de fonctionnement, sur la base du taux d'inflation. Mme GADINI précise également qu'elle a veillé avec M. GANIER à contenir les augmentations annuelles à 2% dans l'opération de lissage, respectant ainsi la préconisation de l'AEFE d'une augmentation annuelle des tarifs entre 0 et 3 %.

M. ANGELOPOULOS précise que l'APE-SF a donné son accord pour cette augmentation de 2% pluriannuelle au cours des cinq années à venir, à condition qu'elle soit respectée tout au long des cinq années et que les tarifs précis présentés au CE seront appliqués comme annoncés et qu'il n'y aura pas une augmentation rajoutée sous aucun prétexte, à l'exception d'une forte inflation qui pourrait toucher l'économie grecque.

Mme GADINI aborde ensuite la présentation du budget, en précisant que celui-ci est une prévision par définition, doit être présenté en équilibre et fonctionne au rythme d'une année civile. Elle note au passage que l'équilibre budgétaire n'est atteint qu'en puisant dans les réserves de l'établissement. Elle rappelle que le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées l'ensemble des dépenses et des recettes qui seront réalisées sur l'année civile. Tout budget doit être présenté en équilibre.

Le budget 2022 s'élève à **18270769€**.

Il comprend :

- 18270769€ en dépenses
- 15522859€ en recettes

Pour être en équilibre, il faut donc puiser dans les réserves de l'établissement 2747909€.
Cette somme très importante et exceptionnelle s'explique par le projet d'achat d'un terrain pour l'extension du lycée, intégrer au besoin de puiser dans les réserves.

Mme GADINI précise que le budget n'est pas en réalité unique ; il est constitué de 9 budgets. Le budget principal de l'établissement c'est le budget du service général. Il y a ensuite des comptes spéciaux, qui sont des budgets d'activités qui sont comptabilisés à part, comme par exemple le budget de la section hellénique, le budget des activités extra-scolaires, le budget des transports et de la cantine que Mme GADINI annonce qu'elle détaillera un peu plus loin.

Le budget le plus important est celui du service général qui comprend les droits de scolarité (recettes) à hauteur de 7 028 079€, les subventions de l'AEFE (bourses et décharges syndicales des enseignants), les sources de financements de l'établissement, les reversements entre services, les intérêts bancaires, l'amortissement des subventions, et une reprise sur provision (somme mise de côté et reversée au budget pour pouvoir être mobilisée pour une dépense exceptionnelle ; cette dépense exceptionnelle nécessite une reprise sur provision de 2 300 000€).

Le total des recettes du service général s'élève à 11 150 479€.

Mme GADINI montre graphique à l'appui que 63 % de ces recettes sont constitués à partir des frais de scolarité. Ce pourcentage, qui peut paraître bas, est dû à la place prise dans le budget par la reprise sur provision qui représente 21 %.

Mme GADINI précise que l'augmentation appliquée sur les tarifs de scolarité est celle de 2022 et que la disparition des tarifs spéciaux pour les sections internationales du lycée ainsi que les classes de 4^{ème} et de 3^{ème} ; une évolution qui avait déjà été initiée au budget de l'année passée.

Mme GADINI attire également l'attention sur le fait que le tarif des transports a fait l'objet d'une augmentation de 6% cette année. Il n'y a cependant pas eu d'augmentation des tarifs de restauration scolaire.

Les frais d'inscription de la section hellénique passent à 600 € se rapprochant ainsi de ceux de la section française qui restent encore très élevés.

Mme GADINI décrit ensuite les dépenses du service général attirant l'attention sur les charges des personnels qui représentent 60 % des dépenses (tous personnels confondus). Elle précise également que la période de pandémie et ses effets sur la sécurité sanitaire a entraîné des dépenses supplémentaires.

Le total du chapitre des dépenses s'élèves à : **9 178 856,04 €**

En considérant une analyse des évolutions croisées, on remarque une évolution constante des coûts (masse salariale, coûts de scolarité) accompagnée par une augmentation des effectifs qui ne pourra pas durer néanmoins très longtemps confrontée à la capacité d'accueil de l'établissement.

Mme GADINI présente ensuite les services spéciaux et attire l'attention des membres du CE sur le fait que malgré une augmentation des frais de transports et une rationalisation des coûts de fonctionnement du service par une optimisation des lignes de bus et des horaires de l'établissement, le solde du service transport sera à nouveau négatif en 2022 ; moins que les années précédentes mais encore trop important. L'augmentation des tarifs de bus devra donc être poursuivie dans les années à venir jusqu'à atteindre un équilibre théorique.

M. HALLAK demande s'il est possible de mettre les compagnies de transports en concurrence par un appel d'offre. M. GANIER répond que l'appel d'offre est une disposition prévue au terme du contrat avec le prestataire actuel ; il ajoute que la Direction avait la possibilité de relancer un appel d'offre dès la troisième année du contrat qui prévoit par ailleurs un renouvellement de deux fois un an. M. GANIER répond que la Direction a renoncé à cette opportunité dans le contexte de la pandémie, ne voulant pas aborder la question des transports sur le seul critère du prix. En effet dans le contexte de la pandémie, un appel d'offre aurait conduit les compagnies à une surenchère d'offres préférentielles pour proposer des prix bas, sans garantie de la qualité recherchée. M. GANIER annonce que la commission transport va se réunir prochainement. Celle-ci décidera notamment de l'opportunité de reconduire pour un an encore le contrat avec la société Panolympia.

Au chapitre investissement le plus gros poste est consacré à l'acquisition programmée d'un terrain pour permettre la construction d'une école primaire. M. GANIER explique que le terrain a été trouvé et que les démarches de négociations avec les propriétaires sont bien engagées ; elles ont permis jusqu'à présent de faire baisser le prix de 550 000 € pour un coût d'acquisition qui s'élèverait à 2 450 000 €. Les 2 700 000 € affichés pour l'acquisition de ce terrain comprennent les droits de mutations inévitables lors de toute acquisition. Mme LAVRENTIADOU prend la parole pour dire qu'il faut se méfier des procédures de mutation de terrain qui peuvent prendre des années. M. GANIER rassure l'assemblée en expliquant qu'il est parfaitement conscient des lenteurs administratives sur ces questions, ainsi que de la tentation de recourir à des méthodes que la légalité réproouve. Pour cette raison, il rappelle qu'il a sollicité l'aide du poste diplomatique pour intercéder en la faveur du projet du lycée soutenu par l'Etat français et bénéficier ainsi d'une accélération du processus en toute légalité.

Un autre investissement de taille conséquent porte sur la réfection de la toiture du lycée dont l'étanchéité n'a pas été refaite depuis la construction. Avec le temps qui passe, cette toiture aurait dû être refaite au bout de 25 à 30 ans. Elle en a aujourd'hui 40. Il est plus qu'urgent de réaliser ces travaux sans lesquels l'établissement se dégrade de façon accélérée.

Mme GADINI attire ensuite l'attention sur la question des impayés, qui ont augmenté par rapport à l'an dernier. De cette somme **766 010,13 €** il faut considérer que **195 064,62 €** se trouvent aujourd'hui au contentieux. Le chiffre du contentieux est en baisse pour deux raisons :

- D'une part les procédures de recouvrement aboutissent.
- D'autre part le nombre de dossiers envoyés au contentieux a diminué ; la Direction du lycée recherchant au préalable à recouvrer des sommes par des échéanciers.

Au terme de cette présentation Mme GADINI conclue que le budget de l'établissement dispose d'un fonds de roulement de **2 931 039 €** soit **69 jours de fonctionnement** ; ce qui est confortable si une catastrophe majeure touchait l'établissement.

Point sur la situation immobilière

M. GANIER rappelle comme cela a été évoqué plus haut qu'une étape importante se prépare au premier semestre 2022 avec l'acquisition d'un terrain pour construire une école. Avant cet achat, plusieurs étapes, à franchir simultanément, restent en suspens :

- Obtenir une confirmation sur la conversion possible d'un terrain agricole en un terrain à destination de la construction d'une école
- Concrétiser la promesse d'achat
- Faire accepter aux vendeurs la clause de conversion comme un motif de retrait sans frais.

Point sur le BTS

L'agenda que le LFH s'était initialement fixé va être bousculé par une expérimentation à l'échelle de l'AEFE entre 2022 et 2024. 4 établissements sont désormais partie prenante à cette expérimentation :

- Lycée Franco-Hellénique Eugène DELACROIX d'Athènes
- Lycée de Tananarive
- Lycée Régnauld – Tanger
- Lycée Vauban – Luxembourg

L'ouverture de cette expérimentation est prévue à la rentrée 2022. Un nombre important de questions sont désormais à régler dans un temps court :

- Communication sur l'existence de la formation / Communication dans le réseau
- Partenariat avec les académies de rattachement
- Sélection des étudiants hors Parcoursup / Harmonisation entre les établissements partie prenante de cette expérimentation ?
- Articulation CNED / Etablissement → coût des cours
- Coûts de scolarité
- Investissements nécessaires pour la rentrée pour cette formation

Les questions à l'ordre du jour étant ensuite épuisées, la séance est levée à 20h30.

Le secrétaire de séance
Nicolas MINEUR

Le Proviseur
Damien GANIER